

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 1^{er} mars 2024
N° 06 / 2024**

Conseillers en exercice : 15	L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Présents : 11	
Pouvoir(s) : 4	
Absent(s) excusé(s) : 4	
Votants : 15	
Présents :	M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Daniel MALLET et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.
Absents excusés :	M. Jean-Paul BERTHET, M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.
Pouvoir :	Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à Alain ANDRIEUX. Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU. Angélique GERBERT donne pouvoir à Martine BERTRAND. Romain MALLET donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Secrétaire de séance :	Bernadette ALBARET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14 mars 2024 et que la convocation avait été faite le 26 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 mars 2024

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que M. Pierre CHASSANG, domicilié dans le bourg de la commune a bien voulu céder à la commune en 1995 à hauteur de 6 francs le m² soit environ 0,915 €, une bande de terrain d'environ 1250 m² le long du cimetière ayant servi à la création d'un chemin d'accès pour l'extension du cimetière. Il avait alors été prévu dans la négociation, de céder à M. CHASSANG une concession dans l'extension du cimetière. Il conviendrait de régulariser cette situation. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de céder une concession familiale dans l'extension du cimetière à M. Pierre CHASSANG ;
- **FIXE** le prix à l'euro symbolique à titre dérogatoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'aboutissement de ce dossier et notamment l'arrêté d'attribution de la concession.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre, Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Préfecture du Cantal
Date de reception de l'AR: 14/03/2024
015-211501887-DE_2024_006-DE